

N°ARR51-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 040-244000675-20260922-ARR51_2026-AI



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT PORTANT DÉSIGNATION DE SON
REPRÉSENTANT
POUR SIÉGER AU SEIN DES INSTANCES DE LA MISSION LOCALE
DES LANDES**

Le Président de la communauté d'agglomération du Grand Dax ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-9,

Vu les statuts de la Mission Locale des Landes, et notamment les articles 6 et 9 précisant que le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dax ou son représentant siège au sein du conseil d'administration et du bureau de l'association,

Vu la délégation n°ARR09-2026 du Président du Grand Dax à M. Grégory Rendé, vice-Président en charge du développement économique,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant du Président appelé à siéger au bureau, conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Mission locale des Landes,

ARRÊTE

Article 1 : M. Grégory Rendé, 4ème vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi, est désigné comme représentant du Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dax au bureau, au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Mission locale des Landes.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 22 septembre 2026,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Julien DUBOIS